

8 Société et Culture

Ici et ailleurs

• Enseignement supérieur

Les violences traitées par les philosophes de l'UOB

LE Club de philosophie de l'université Omar Bongo a organisé, vendredi dernier, à l'UOB, une conférence autour des thèmes "Violence structurelle et gouvernance universitaire" et "Mais où est donc l'Université?". Occasion pour les deux conférenciers, les professeurs Mike Moukala Ndouma et Benjamin Ngadi, de soulever la question des violences et crises qui sévissent au sein de nos universités. Parmi les participants à cette rencontre, étudiants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs. Selon le conférencier et doyen de la Faculté de philosophie, le Pr Mike Moukala Ndouma, «l'opinion a toujours considéré l'Université Omar Bongo comme le lieu des violences. Les différentes thématiques dépassent cette conception populaire pour évoquer un type de violence qui a pignon dans nos universités, à savoir la violence structurelle. C'est un concept qui montre que la qualité des structures d'une institution peut être à l'origine des violences directe ou indirecte sur ses acteurs».

• Racisme

Une compagnie de lessive s'excuse pour sa publicité raciste

Le fabricant de lessive Shangai Leishang Cosmetics a présenté, samedi soir, ses excuses pour une publicité montrant un homme noir poussé dans une machine à laver, avant qu'en ressorte un Asiatique à la peau claire, qui avait provoqué un tollé international. La firme a publié sur les réseaux sociaux un communiqué d'excuses, après avoir, la veille, qualifié de "trop susceptibles" les médias étrangers qui avaient cité le spot comme un exemple du racisme des Chinois envers les Noirs. "Pour le tort causé aux Africains en raison de la propagation de cette publicité et de l'écho qu'elle a trouvé dans les médias, nous présentons nos excuses", a écrit la firme chinoise sur un réseau social.CV

Rassemblés par PMM & CGK

Décennie de la femme/Au terme de la caravane nationale Une messe en guise de remerciement

Christian KOUIGA
Libreville/Gabon

Une messe. Il n'y a rien de tel pour terminer, en beauté, une tournée comme celle entreprise, deux mois durant, par le comité de pilotage de la décennie (2015-2025) de la femme gabonaise à travers l'ensemble du pays. Avec pour objet de procéder à l'inventaire de différents besoins de celles vivant à l'intérieur du pays.

LA messe, dite à la cathédrale Notre Dame de l'Assomption de Sainte-Marie, aura retenu l'attention de plusieurs femmes, au nombre desquelles la ministre déléguée en charge



Photo : Adjai Moutourme

Plusieurs femmes ont pris part à la messe dite à la cathédrale Notre Dame de l'Assomption de Ste-Marie, dans le cadre de leur décennie.

de la Solidarité nationale, Marie-Françoise Dikoumba (président du comité de pilotage de la Décennie de la femme gabonaise), Georgette Koko (président du Conseil éco-

nomique et social), Annie Chrystel Eugénie Limbourg-Iwenga (UFPDG), et bien d'autres femmes cadres.

« L'amour des uns envers les autres c'est bien. Car

par cette messe, le comité de pilotage a tenu absolument à honorer la femme gabonaise dans sa pluralité. Mais aussi Dieu le Tout-Puissant qui a permis que vous fussiez un périple à travers tout le pays sans incidents majeurs ou pertes en vie humaine. Pour cela, soyez bénies autant que vous êtes, femmes gabonaises. Le bien est éternel, mais la vie est éphémère pour ne penser qu'à soi-même. Votre œuvre, qui touche toutes les femmes gabonaises, est à saluer. Mme la ministre Marie-Françoise Dikoumba. Vous transmettez ainsi notre pensée aux plus hautes autorités, en tête le président Ali Bongo Ondimba, pour cette initiative prise en faveur de la femme gabo-

naise, dans le souci d'améliorer son existence», a-t-on entendu durant l'homélie prononcée à cet effet.

Selon le ministre déléguée Marie-Françoise Dikoumba, un atelier de présentation des résultats du rapport de la caravane nationale aura lieu, avant la rédaction du rapport de synthèse globale de la consultation nationale sur les droits des femmes au Gabon, l'élaboration des documents techniques et opérationnels (plan d'action, feuille de route, projets, programmes et budgets) et la présentation, puis la validation desdits documents. La dernière étape étant le dépôt du rapport général et définitif au chef de l'Etat.

Cour de cassation/Cycle de conférences 2016

Les hauts magistrats instruits sur les changements climatiques



Photo : COE

Le conférencier, Jean Rémy Oyaya, Maître assistant à l'Université Omar Bongo.

COE

Libreville/Gabon

LA salle d'Apparat du palais de justice de Libreville a, une fois de plus, accueilli, la semaine écoulée, les hauts magistrats de la Cour de cassation, dans le cadre du cycle de conférences initié par son Premier président, Honoré Moundounga. "Les changements climatiques : Analyse et nouvelles perspectives de développement". C'était le thème de cette nouvelle rencontre, animée par Jean Rémy Oyaya, Maître assistant à l'Université Omar Bongo (UOB), qui a fait une analyse sur le changement climatique, tout en déclinant les différents apports des enseignements et autres efforts de la communauté internationale, pour un climat favorable au développement.

Selon lui, le changement climatique se manifeste sous diverses formes. Il est perçu comme le dérèglement du climat ou "l'absence de saisons", à travers le phénomène de réchauffement, la principale cause étant l'effet de serre, très utile à la régulation de la température de la terre. Un phénomène naturel provoquant une élévation de la température à la surface de

la planète, et indispensable à la survie.

Les activités humaines affectent ainsi la composition chimique de l'atmosphère et entraînent l'apparition d'un effet de serre additionnel, responsable en grande partie du changement climatique actuel.

Vivre c'est prévoir ! Pour cela, M. Oyaya estime que face à la problématique environnementale, le monde juridique ne doit pas rester en marge, mais doit être impliqué. Car, «c'est le droit qui encadre l'activité économique par les textes de loi, c'est aussi le droit qui va accompagner le développement durable et favoriser sa mise en place. Il est donc judicieux que le monde du droit, que les juges, soient informés», a-t-il lancé.

Conscient de l'existence d'un dérèglement des climats, du fait de l'émission d'une chaleur de plus en plus excessive, ramener et maintenir le climat en dessous de 2°C est le souhait de l'universitaire et, partant, celui du corps juridique, qui voit en cette problématique, épicerie de la COP 21, une source d'inspiration pour que soit initié un texte de loi, afin de mieux protéger l'environnement, et que le développement durable soit une réalité.

« On compte aujourd'hui

195 parties à la convention. Cela traduit la volonté des États de lutter de concert contre le dérèglement climatique (...). Il y a des implications, notamment pour des pays comme le Gabon, du fait des érosions côtières. Il faut donc vulgariser la problématique, former à l'environnement et le système éducatif

doit en parler. Il faut, en sus, opter pour les solutions innovantes à différents niveaux, vu que les conséquences pourraient être néfastes au fur et à mesure que le problème s'accroît. Certaines espèces ne vont pas résister à la chaleur, y compris les humains,

les sources d'eau vont assécher. Et de façon générale, il y aura un problème au niveau de l'agriculture», a-t-il prévenu.

D'où sa conclusion : « J'encourage tout le monde, à tous les niveaux que ce soit, de mener une vie plus saine, plus harmonisée avec la nature».

MINISTRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

CABINET DU MINISTRE

N° 000500 - BCP/CAB-M



COMMUNIQUE

Le Ministre du Budget et des Comptes Publics porte à la connaissance des agents de l'Etat, que le versement des Allocations Familiales aux parents des enfants éligibles reste assujéti à deux conditions :

1. l'enrôlement obligatoire des enfants à la CNAMGS ;
2. le dépôt d'un dossier de demande d'allocations familiales, au Service Accueil de la Caisse des Pensions et des prestations Familiales des Agents de l'Etat (CPPF), situé à l'ancienne Trésorerie provinciale de l'Estuaire (derrière le Ministère de la Fonction Publique).

Le dossier de demande d'allocations familiales comprend obligatoirement :

- le formulaire de demande des allocations familiales à remplir sur place ;
- un (1) certificat de vie et d'entretien ;
- l'original de l'acte de naissance qui vous sera rendu après vérification ;
- une (1) copie légalisée de l'acte de naissance de l'enfant ;
- le récépissé d'enrôlement de l'enfant à la CNAMGS.

La présente procédure prend effet à compter du 1^{er} juin 2016.

Fait à Libreville, le 19 MAI 2016

Ministre du Budget et des Comptes Publics

Christian MAGNAGNA

Visa
SG Ministère de la Communication